

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE KREIS TREGBR

ARRONDISSEMENT
LANNION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT**

17 DEC. 2015

Séance du 14 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à 10 heures
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Kreis
Tréger, s'est réuni à la Mairie de TREZENY, sous la présidence
de M. Jean-François SALIOU – Président du Syndicat.

Date de convocation : 03/12/2015.

Etaient présents :

MM. BODIOU-LERAY

Mme. LE NORMAND

M. LE HOUËROU

MM SALIOU -BROUDIC

MM. LE PENNEC- DUVAL

M. PRIGENT et M. BEGUE

M. LE RUE

M. GAUTHIER et M. PEUROU

Délégués de la Commune de Caouënnec-Lanvézéac.

Déléguée de la Commune de Coatréven.

Délégué de la Commune de Kermaria-Sulard

Délégués de la Commune de Lannérin.

Délégués de la Commune de Quemperven.

Délégué et délégué suppléant de la Commune de Rospez.

Délégué de la Commune de Tonquédec

Délégué et délégué suppléant de la Commune de Trézény.

Invités : MM. CAZOTTES et LANOË, (Lyonnaise des Eaux).

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Absents : M. HARRAR délégué de la commune de Kermaria-Sulard, M. MORELLEC délégué de la Commune de Tonquédec, Mme LE GROUJEC déléguée titulaire de la Commune de Coatréven ,

Absents excusés : M. UNVOAS (décédé) suppléé par M. PEUROU délégué suppléant de la commune de Trézény, Mme ABRAHAM suppléée par M. BEGUE délégué suppléant de la commune de Rospez.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : GAUTHIER Guy.

Objet : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR.

Monsieur le Président explique au Conseil Syndical que la commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie le 13 octobre 2015 pour pouvoir présenter dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015, un projet de schéma qui est proposé au vote ce jour.

Ce schéma comporte deux sous-parties.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objet est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'elle doit prendre une décision avant le 15 décembre 2015, sinon son avis sera réputé favorable.

Pour information, à l'issue du vote des collectivités territoriales, le Préfet soumettra les avis recueillis à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui pourra modifier le schéma par amendement. Ensuite et avant le 31 mars 2016, le schéma éventuellement modifié sera adopté par arrêté préfectoral.

Monsieur le Président souligne que pour le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, le syndicat d'adduction d'eau de Kreis Tréger sera dissous. Il regrette d'une part, que le schéma soit déjà défini sans concertation et qu'il ne soit pas, d'autre part, plus précis concernant le devenir de ces agents même si le principe est un transfert de personnel.

INVITÉ à se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor, le Conseil Syndical prend acte de la décision du Préfet et se prononce comme suit :

7 « contre », 3 « abstention » et 3 « pour ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture le 17 DEC. 2015 et de
l'affichage le 17 DEC. 2015